



Adresse internet

Consultez les numéros précédents de la Lettre à Lulu sur notre site internet : www.multimania.com/luluzima



L'exceptionnel est rarement prévisible (Jospin) - Irrégulomadaire satirique n°27 - Mars 2000

**MAIRIE :
DES P.3
RIPOUX
DANS
LA TÊTE**

ÉJECTION PRÉCOCE

SEXE

FRANCE 3 LAISSE TOMBER

Le mercenaire des sujets «sexy» et reportages «bandants» à France 3 Pays-de-La-Loire n'aura fait qu'un bref tour de piste, licencié après avoir allumé une partie de sa rédaction.

Patrick Pugin est arrivé comme rédacteur en chef de France 3 Pays-de-La-Loire le 1^{er} avril 1999. La blague n'a tenu que jusqu'à la mi novembre. Le renovateur a fini par être éjecté avec un licenciement pour «incompétence de management» dont les modalités financières sont toujours en pourparlers. «On me propose l'ancienneté plus trois mois, et la prise en charge par un cabinet d'outplacement. J'attends de nouvelles propositions» confie l'évincé. «On est venu me chercher dans le privé pour faire de l'audience. En trois mois, on a gagné cinq points... Au lieu des grandes enquêtes prétentieuses, lourdes et pas très excitantes, je voulais du plus concret, du précis, du vivant. Ça heurte les habitudes, les archaïsmes de la maison. Ultra protégée, France 3 vit dans un confort total, avec un siècle de retard», commente cet ancien de la chaîne télé RTL. **La bandaison tourne court**

Dès son arrivée, le redac chef réclame du «sexy», du «bandant», ce qui dans le jargon des rédactions, entend privilégier l'excitation à la mollesse.



Destabilisée, réticente à une telle dégradation de son idée du métier, une partie de la rédaction signe vite une motion de défiance. L'ambiance est au puginat entre la frange pro et la fronde anti, qui reproche à Patrick Pugin d'imposer à chacun de mouiller sa chemise, en gardant lui-même la chemise

sèche : «Il quittait parfois la station avant le journal, alors qu'il était responsable de l'antenne» reproche un journaliste. Sa politique est vécue comme un parti pris de rupture avec la ligne du redac chef précédent, Emmanuel Yvon. Magazines et dossiers disparaissent. Objectif :

CALAMITY JOHN-MARK

La question à la casse

Les travaux sur le quais des anciens chantiers navals nantais, auprès du Pont Anne-de-Bretagne, ont dévoilé une cale en granit de 1905, qui aurait peut être valu qu'on s'interroge sur sa valeur patrimoniale alors qu'on va conserver une autre cale qui n'est peut être pas aussi impeccable. A inscrire éventuellement au sein du «Parc de la mémoire» décidé en septembre par la Ville. Dans l'opposition municipale nantaise, l'UDF Christian Brisset a prévu d'interpeller le conseil municipal sur le sujet lors des «questions d'actualité». Mais Nantes n'est pas l'Assemblée nationale et les dites questions doivent être déposées deux jours à l'avance.

Ça perd en spontanéité, mais ça permet des réponses plus creusées. Le très calé Jean-Marc Ayrault n'a pas eu besoin de développer des subtilités rhétoriques pour balayer la question d'un revers d'argument. La réponse est tombée, rapide et quelque peu brutale : jeudi matin, quelques heures avant le conseil municipal, une pelleteuse hydraulique a proprement commencé à démolir la cale en question. Faut dire que le danger était grand de voir le Festival d'été perturbé par ce contretemps d'archéologie industrielle inopinée. Le bon peuple n'aurait pas compris qu'on demande aux baladins d'aller jouer plus loin. Et le bon peuple, on va en avoir besoin pour assurer la chronique d'une réélection annoncée.

**LA MANIF
VIRE AU
DRAME
ENTRE P.4
ÉCOLOS ET
SOCIALOS**

Port-Atlantoc

L'Atlantique est un peu vague. L'effet «Côte-ouest» plaqué à bien des institutions renommées «machin-atlantique» a ses limites. Comme Port Atlantique, la dénomination inventée il y a quelques années pour le Port autonome Nantes-St-Nazaire, alias PANSN, qui parle indistinctement de Montoir, Donges, Nantes pour coiffer le tout, ou de St-Nazaire pour faire court. L'intitulé de Port-Atlantique avait juste le don d'agacer Bordeaux, Lorient, Brest et La Pallice qui se voyaient privés d'Atlantique, approprié par les Nantais. Mince gloriole. Les professionnels portuaires n'ont jamais vraiment utilisé ce nom, mais il s'étale joli beau sur les plaquettes de promo. Le nom ne fait pas l'unanimité. «Ce n'est pas un nom qu'on trouve sur une carte, donc ça ne veut rien dire», a déclaré Ilyasse Aksil, vice président de l'Union maritime de la Basse-Loire qui regroupe les patrons portuaires. Proposition en vrac : Basse-Loire-Harbour, Métroport Nantes-St-Nazaire, Déchetterie d'Erika, ou plus simplement Donges-Est aval & amont...

HISTOIRE D'EAU

Pas raccord du tout !

Les factures d'eau tombent à l'eau. Nulles et non avenues, les redevances d'assainissement réclamées par la Commune de Clisson, parfois depuis 1981, à des contribuables du cru qui ne sont même pas raccordés à l'assainissement, ni même raccordables. S'ils n'ont aucun rejet au moindre réseau de collecte des eaux usées, ils avaient quand même été poursuivis pour ne pas avoir voulu payer. «Cette redevance était portée sur la facturation d'eau et calculée en fonction des consommations d'eau. Ces paiements effectués sans cause sont nuls» note le jugement. La commune de Clisson a été condamnée le 3 février par le tribunal d'instance de Versailles*, à verser 3 500 F de dommages et intérêts et de dépens à chacun des empapaouteurs, une dizaine de modestes citoyens clissonnais indument ponctionnés pour un service qu'il n'avaient pas. Il seraient une centaine de consommateurs d'eau à pouvoir prétendre à un tel versement pour des redevances indues. Et dire qu'on aurait pu éviter toute cette pénible affaire. Il suffisait que tous ces braves gens n'utilisent, pour leurs douches, lessives et vaisselle, que du bon muscadet.

* Dont dépend le siège de la société fermière d'eau et d'assainissement, la Saur, qui a perçu des redevances d'assainissement pour la commune, ce qui est considéré par les juges comme un marché de service.

Chauffe, harcèle

Le rapport confidentiel qui rend malade Jean-Marc Ayrault conseille carrément aux employés municipaux stressés par leur boulot de se démotiver. Pour éviter de plus graves dégâts sur leur santé.

Tu bosses à la mairie de Nantes ? T'es malade ou quoi ? Le «rapport d'activité des médecins du travail, année 1998» dresse un diagnostic pas franchement optimiste de la vie professionnelle des cinq mille salariés de l'entreprise municipale. Transmis avec retard aux partenaires sociaux de la mairie, avec le conseil impératif de surtout ne pas le divulguer, ce rapport de 31 pages conclut : «Le point de vue de la santé, au lieu d'être systématiquement pris en compte, est délibérément mis de côté ou même pas du tout sollicité si nous ne l'apportons pas nous-même». Pire, «la question de la santé n'est prise en compte que dans le discours», et aussi peu considérée que le souci de «la simple sécurité, qui nous semble être plutôt l'expression d'une crainte de responsabilité juridique que du respect des personnes». Si les personnes se mettent à avoir mal au respect, on ne sait plus quels cachets leur donner. Mais si ça peut éviter un procès...

Les médecins examinent les «restrictions d'aptitude» qui interdisent, par exemple, de conduire, de porter des charges lourdes, et obligent parfois à des changements de poste. Constat : aucune action concertée n'a été possible avec la direction du personnel qui a proposé de «nouvelles procédures dont l'effet le plus visible est de laisser les centres de responsabilité se débrouiller de leurs problèmes de personnel et d'exclure du travail les agents les plus fragiles». Faites gicler les faiblards, place au maousse costo. En juillet dernier, la Chambre régionale des comptes a révélé un taux d'absentéisme en croissance (9,3% en 1997), précisant que le pourcentage d'arrêt pour longue maladie a bondi de 20 % en cinq ans.

«Le stress professionnel augmente, et n'est en rien géré», repètent depuis des années les toubibs qui dénoncent la tendance au «discours d'exclusion» réclamant «les agents les plus qualifiés, les plus jeunes, les plus polyvalents et surtout «pas fragiles». Le rapport dresse un inventaire des effets du stress au boulot : «culpabilisation, impression de débordement, angoisses, dépressions, commençant par des réveils nocturnes avec rêves professionnels, sentiment de harcèlement de la part de la hiérarchie (...) Nous voyons de plus en plus d'agents qui expriment le sen-

timent d'être manipulés, désinformés, pris pour quantité négligeable, ce qui induit selon les personnes de la révolte ou de la dépression. Ceux que l'on dit «démotivés» n'en sont pas heureux, mais sont sans doute ceux qui ont les meilleures défenses».

Mais ce rapport oublie qu'il doit rendre malade Jean-Marc Ayrault et Jean-Antoine Mathys, le patron des services. Il va falloir ajouter un paragraphe sur le mal à la tête de mairie. Reprend un peu de Prozac, Jean-Marc.

Timothée Mesta



Lutte de reclassement

Rendant hommage aux efforts des agents du service Emploi pour opérer des reclassements internes, le rapport annuel des médecins du travail note «un contexte manifestement de plus en plus difficile (pour ces agents) tant du fait de la charge de travail que du nombre d'injonctions contradic-

toires auxquels ils sont soumis. Mais il n'y a aucune transparence. Pourquoi tel agent est-il reclassé et pas tel autre ? Sur quelles bases sont établis les arbitrages ? A ces questions fréquemment posées, nous n'avons aucun élément de réponse.» Ce qui en terme poli, signifie qu'on se paye leur fiole.

Des ripoux dans la tête

Il y aurait à la Ville de Nantes des fonctionnaires communaux rompus à des pratiques, qui, disons, enfin, c'est à dire, plutôt pas très...

Bref, des pratiques pas bien. Mais quand même, c'est pas beau d'accuser.

Si les accusations de corruption volent bas à la mairie de Nantes, les arguments ne sont pas toujours en béton. Jean Bouyge le découvre depuis 1993. Selon cet architecte, à l'époque en poste d'ingénieur chef au service du bâti, tout commence par son refus de «se montrer bienveillant pour les entreprises amies», lors de l'analyse des offres». Un anti-magouilleur ? Ses chefs soutiennent une version boomerang : ce Bouyge n'est qu'un ripou, et il va être facile de le démontrer. Seulement voilà, la démonstration a lamentablement explosé en plein vol.

Convoqué à la mi janvier 1993 dans le bureau de Jean-Antoine Mathys, grand patron des fonctionnaires communaux, l'architecte s'entend accuser de trafic d'influence. Ce qu'on lui reproche ? Rien ne lui est précisé. Le message du jour, c'est qu'il n'a qu'à démissionner pour éviter des poursuites ; sinon il sera traîné devant les instances administratives et pénales. Un peu plus, il devait s'immoler par le feu et manger ses cendres pour faire tout disparaître.

Les sentiments perdront M. Le Maire

Deux mois après, Jean Bouyge est traduit en conseil de discipline, mais ce tribunal interne ne retient aucune des accusations. Ce blanchiment, Jean-Marc Ayrault s'assoit dessus. Et se fend d'une lettre revancharde où il rappelle l'avis du conseil de discipline qui n'a «proposé aucune sanction à votre encontre, estimant qu'il n'était pas établi, au terme des débats, que vous aviez commis des fautes professionnelles de nature à justifier l'application d'une sanction disciplinaire», mais ce brave Jean-Marc, qui est un grand sentimental, ajoute : «J'ai le regret de vous informer que tel n'est pas mon sentiment ; il ressort en effet de divers témoignages que vous vous êtes rendu coupable de fautes professionnelles que j'entends sanctionner». Total : deux mois de mise à pied sans

salaires et une mutation au service de l'eau.

Double lavage

Deuxième salve : ce toujours délicieux Jean-Marc porte plainte pour trafic d'influence et corruption passive contre Bouyge, contraint de comparaître en correctionnelle. Tiens, justement, sa maison... Sa maison, rien. Toutes les factures sont réglées, aucune entreprise n'a œuvré gratis. Le supposé corrompu est purement et simplement relaxé en mai 1995. Deux fois lavé de tous soupçons, l'architecte demande un règlement à l'amiable de ses préjudices. Syndicalistes, avocats, tous se font rembarrier. Il conteste sa sanction au tribunal administratif, mais se fait débouter. Il a fait appel. En janvier 1998, fort de sa relaxe en correctionnelle et de l'avis du conseil de discipline, l'architecte

titre de témoin l'automne dernier», note Me Michel Reveau, avocat de la Ville.

Accroche toi au pinceau

Revenons en 1994. Ancien cinéma, l'Olympic se fait tout beau pour devenir temple du rock. Après appel d'offres, l'entreprise Maquet SA déroche le marché de peinture d'un montant de 185 796 F. Contrat signé et ordre de service suivent. Mais en mars 1995, l'entreprise reçoit un courrier qui la consulte à nouveau pour concourir à l'appel d'offre du marché qu'elle a déjà emporté. Un marché plus copieux. Marcel Maquet, le patron de la société de peinture refuse de répondre à la consultation, imaginant que tout est lié à sa grave maladie : il ne sait pas être souple.

Deux ans plus tôt, le supérieur de Jean Bouyge lui avait pourtant demandé de témoigner

position hiérarchique, de décider ou non de la conformité d'une offre», rapporte Maquet. Ce qui s'appelle mettre les points sur les i. Maquet témoigne par écrit que «les quelques entreprises qui sont connues pour avoir cautionné cette démarche (de témoignages à charge contre Bouyge) ont vu leur carnets de commande progresser de façon importante, alors que pendant cette même période, mon entreprise n'a pratiquement plus eu aucun marché important, mais uniquement des bricoles pour me faire taire».

Adjoint aux travaux jusqu'en 1995, le député Patrick Rimbert explique : «Le marché de peinture a été modifié, son montant doublé. On n'a pas voulu passer un avenant au marché, procédure qu'on limite à des augmentations de 10 % des montants. Ça serait passé en conseil municipal. Ce genre de modification, c'est toujours soupçoné, ça fait magouille.»

Dossiers hétéro-destructeurs

«Soit c'est un mauvais fonctionnaire et il suffit de le muter s'il est inadapté à son service, soit il a eu des comportements inadmissibles avec les entreprises et les poursuites pénales suffisent. Mais porter plainte au pénal et le traduire en même temps en conseil de discipline pour d'autres motifs, c'est se piéger soi-même. Les deux dossiers se détruisent l'un l'autre et se retournent contre l'administration qui est d'une incroyable courtoisie quand elle a des reproches à faire à un fonctionnaire» commente Jean-Louis Gentile au cabinet du Maire.

Le juge Jean-Pierre Pétillon, qui a déjà instruit les affaires Nedzela et Omnic, a écopé des deux dossiers Bouyge et Maquet. Si la plainte vise le maire, l'information judiciaire est ouverte contre X. Dans l'affaire de l'Omnic, Ayrault a été condamné à six mois de prison avec sursis en décembre 1997 pour délit de favoritisme. Si les juges retenaient les nouvelles charges contre lui, si la campagne électorale devait tourner vacharde, si la couche d'ozone s'avissait de nous tomber sur la tête, le maire de Nantes se retrouverait en état de récidive. Autant dire condamné par la fameuse loi de l'emmerdement maximum.



te porte plainte contre Jean-Marc Ayrault et deux hauts fonctionnaires pour dénonciation calomnieuse, extorsion de faux témoignages, subornation de témoins. Il ajoute délit de favoritisme et trafic d'influence dans le cadre d'un marché pour la restauration de l'Olympic. «Toute cette affaire ne crée pas beaucoup de vagues. Je n'ai même pas été informé de l'audition de Jean-Marc Ayrault à

pour enfoncer ce malhonnête. N'ayant rien à lui reprocher, Marcel Maquet avait refusé d'inventer un faux témoignage. On lui propose une récompense s'il jouait le jeu, on lui dit de «bien analyser où était l'intérêt de l'entreprise». De vive voix, un directeur des services techniques lui a clairement précisé «que cet entretien sans témoin n'aurait aucune valeur et qu'il était très facile du fait de sa

Massacre à la dégauchisseuse

On n'avait pas vu ça depuis février 34. Invectives, coups de poings et coups de pancartes, la manif anti-marée noire du 5 février dernier a subitement tourné à l'horreur dans le couple PS-Verts. Récit.

De nos envoyés spéciaux cours des Cinquante-Otages.

Le drame s'est déroulé en un instant sous les yeux du public : on savait les tensions tendues entre écolos et socialistes, personne n'imaginait un tel déferlement de violence. Hélas les faits tonnent comme un coup de canif dans le ciel municipal : lorsque la queue du cortège s'ébranle, les Verts sonnent le branle-bas de combat, le PS ne sait pas encore qu'il va se prendre une branlée.

Pourquoi tant de haine ?

L'enjeu est de taille : qui des écolos ou du PS sera dernier ou avant-dernier dans la manif ? Cinq jours plus tôt, les organisateurs décident de placer les partis politiques en fin de cortège, derrière les associations et les syndicats. Et pire, par ordre alphabétique. Les A comme Alternative rouge et verte approuvent, le P socialiste en prend son parti mais les V verts ne veulent rien savoir. C'est humain. Comme l'erreur du même nom. L'abécédaire refusé, l'anarchie est à son zénith. Comme convenu, les partis se donnent rendez-vous place du Commerce, derrière tout le monde, à l'exception du PS qui convoque ses militants devant le café Le Français, à l'angle du Commerce et des Cinquante-Otages, c'est-à-dire presque en tête de manif. Provocation ? Durant plus

d'une heure, les socialistes essuient les insultes des écolos et de l'extrême-gauche. Les esprits s'échauffent : «Vous n'avez rien à faire ici» s'insurgent les uns, «ça suffit !» rétorquent les autres, la virulence des propos rend inutile toute tentative de parlementer, quand la manif démarre enfin. Il est 16h30, la tragédie est inéluctable.

Les Verts renouent avec la violence

Le PS laisse passer les associations et les syndicats, mais force les rangs devant les Verts. La confusion est à son comble, les services d'ordre bombent le torse, les premiers coups partent. Jean-Marc Ayrault, pacifiste dans l'âme, préfère s'éclipser que d'être vu du bon peuple dans cette terrible mêlée. Privé de chef, les socialistes subissent les assauts des hordes écologistes et se retrouvent bientôt pris en tenaille entre la banderole et le camion sono des Verts. Vont-ils battre en retraite ? Yannick Vaugrenard et Dominique Malinge, secrétaires fédéraux du PS, préféreraient périr que céder un pouce de bitume. L'honorable Roland Andrieu, soixante-quatorze ans aux prunes, élu socialiste depuis Chenard, traite de «pauvre con» un militant écolo. Bernard Renou et



Gérard Aubron excitent leurs troupes vertes de rage. Ce dernier, élu Vert à la mairie, se met soudain à hurler : «Y'en a ras le bol des socialos !», tandis que leur camion sono roule sur les socialistes, manquant d'en écraser des sections entières. Les poings s'envolent, les pancartes s'abattent sur les crânes en feu. Seuls le Vert Ronan

Dantec et le député PS Patrick Rimbart essaieront de calmer le jeu, en vain. Il est 16h32, la banderole socialiste mord la poussière : la défaite est consommée, le dernier carré socialo doit se rendre à l'évidence, les écolos sont passés un à un devant eux, en tête du début de la fin. On appelle Bernard Kouchner ?

L'ANALYSE DU DRAME

Une traçabilité de la violence écologiste

Il n'y a pas si longtemps les adeptes de la sandalette peace and love, les écolos chausent à présent les rangers pour écraser les pantoufles fleuries de leurs alliés socialistes. Maltraités comme de vulgaires minoritaires par le PS, les Verts finissent par réagir en minorité agissante. «La violence des Verts s'explique par la contamination d'extrême-gauche», explique sous couvert d'anonymat un socialiste mort de trouille, «il y a une solidarité de fait entre les

minorités de la gauche plurielle face à l'hégémonie du PS.» Doit-on craindre une dérive terroriste ? Assiste-t-on à l'émergence d'une fraction armée chez les écolos ? Dany et Dominique tiennent-ils leurs troupes ou servent-ils de vitrine légale ? Marie-Françoise Gonin s'est-elle inscrite dans un club de full contact ? Terrés dans leur forteresse municipale, les socialistes envisagent l'achat de sacs de sable. Du sable sans trace de fioul, on l'espère pour eux. **Éric A.**

TOHU-BAHUT

Touche pas à ma question

Le Conseil municipal du 11 février a été le théâtre d'un déchaînement sans précédent. Alexandre Mazzorana, élu radical de gauche de service, pose une question en apparence anodine sur l'avenir du lycée Jean-Jaurès. Il ne se doute de rien mais il vient de franchir le rubicon de l'inacceptable. Marie-

Françoise Gonin, conseillère municipale Verte, avait également prévu de poser cette question. Elle se lève comme un seul homme et quitte ostensiblement la séance. «Un léger courant froid parcourt l'assemblée», note Ouest-France. Quand on vous dit que c'est chaud !

INCIVILITÉ

Le PS à la rue

C'est devenu une coutume. Les socialos ne peuvent plus participer à une manif sans se faire harceler, insulter et molester par des anonymes incontrôlés d'extrême extrême-gauche sans-emploi et sans-papiers bien connus des services de police. Il y a deux

ans, Yannick Vaugrenard, premier secrétaire du PS de Loire-Inférieure, s'est carrément fait sortir manu militanti d'une manif de solidarité avec les chômeurs, malgré sa garde rapprochée. L'exclusion, ça n'arrive pas qu'aux autres.

Cafouillis dans le cambouis

Le dimanche 26 décembre, au lendemain de l'arrivée des nappes échouées sur la côte sauvage du Croisic au Pouliguen, l'improvisation est complète. Malgré les directives légales du plan Polmar, rien n'a été anticipé quant à l'approvisionnement en moyens individuels, pelles, bottes, tenues imperméables aux hydrocarbures. On pense à faire réouvrir des grandes surfaces pour acheter en urgence ces produits de pre-

mière nécessité pour les nettoyeurs des plages. Les engins des services municipaux, les véhicules des pompiers (il est vrai sollicités par la tempête la nuit précédente) manquent de gasoil. Un comble ! On cherche des pompes ouvertes. Sur les plages, l'encadrement des bonnes volontés spontanées est inexistant. Les bénévoles y vont de leur matériel personnel, pelles, bateaux de jardin, voire pelles de plage de gamins. De vulgaires sacs pou-

belles crèvent sous la charge du fioul lourd. Les aires de préstockage sont improvisées au haut des dunes, à même le sol, souvent sans protection, déplaçant la pollution de quelques mètres. On manque de bennes pour enlever les masses collectées par les bonnes volontés. Les moyens mobilisés sont en Vendée, ciblée de longue date par les cadors de Météo-France. On l'avait bien dit : le Père Noël est une ordure.

BOULETTES

Mixtion impossible

Réunir tant de bonnes volontés ramasse-goudron sans prévoir la logistique pipi-caca, voilà un scandale de plus du Plan Polmar. Pragmatique, l'Union départementale des assos de protection de la nature a prévenu les bénévoles ramasse-cambouis avant qu'ils n'aillent danser sur une botte en plein milieu d'une plage, tenaillés par une envie pressante sans la

moindre vespasienne à l'horizon. Le conseil : ne vous habillez pas trop en jeans qui risquent de vous serrer le kiki. Prévoyez à l'avance. Parce que les gants pleins de fioul, pour se dessaper, baisser culotte ou juste libérer la braguette, c'est déjà pas coton, mais en plus le plan Polmar n'a prévu aucun pipiroume. Que fait le ministre des Petits et des Gros Besoins ?

DEPARTEMENTALITÉ

Les pollueurs seront les investisseurs

La marée noire laisse la tête froide à Luc Dejoie. Quand François Fillon parle de «colère» en présidant la séance de comparution de Thierry Desmarest devant les élus des conseils régionaux de Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes, le département de l'équipe et président Dejoie évoque seulement «son émotion et son désarroi», ce qui choque moins le big boss de Total, qui a insidieusement rappelé à la fin de son intervention qu'il serait toujours un partenaire local de poids, à travers la raffinerie de

Donges, Elf Antar désormais passé sous le giron de TotalFina. D'ailleurs le président Dejoie l'a bien compris, rencontrant le président Desmarest le matin même en demandant instamment que soit «conforté le site de la Raffinerie de Donges», notamment pour les «investissements non négligeables» pour la mise aux normes européennes de l'essence et de la gazole. Un peu d'émotion et de desarroi ne peuvent pas nuire aux intérêts bien compris. Tout le monde aura compris. Euh pardon, compris.

TIRE-AUX-GALETTES

Les fainéants à la pelle

Salards de pauvres. En pleine marée noire, un article d'Ouest France Vendée* sur les bénévoles à Olonne-sur-Mer se conclut avec cette amabilité du journal : «Et pourquoi ne pas suivre les conseils de cette dame un peu âgée et BCBG qui (...) incite les chômeurs, les traîne-savates et les tire-au-flanc à se rendre utiles en nettoyant les côtes». Les sans-boulot seront toujours ces parasites qui méritent une tonne ferme, incompressible.

* Le 6 janvier 2000

TOURISME: L'OPTIMISME



IMAGE DE BEURK

Emporté par le fioul

C'est un malentendu sémantique. Ce qui est sorti de l'épave de l'Erika a été dénommé fioul à tort. Il suffit pour s'en convaincre, d'écouter un expert pris au hasard : René Hougron, éminent président de la chambre syndicale des négociants-détaillants en combustibles en Vendée, qui s'est lancé le 10 janvier dans une croisade qui l'honore. Constatant que le «cambouis» gluant «ressemble plus à du bitume qu'à du fioul domestique, ce produit limpide, rosé, facilement pompable» qui fait la gloire de sa profession, le fiouliste honnête a réclamé à Total d'arrêter de parler de fioul pour désigner cette saleté collée aux plages. Devant le succès de sa campagne de rectification, espérons qu'il n'ait pas décidé de s'immoler dans une flambée de mogettes domestiques.

MOUSSE

Total a longtemps manqué de marée noire

Total avait déjà dépensé beaucoup contre la marée noire, bien avant. Monstres d'ingratitude, des juges ont condamné Total en pleine marée noire, pour des motifs qui valent leur pesant de galettes. Entre 1991 et 1993, Total a fortement encouragé la Saitec, une société de Challans spécialisée dans la dépollution. Total incite l'entreprise vendéenne à produire en grosse quantité des aspirateurs à hydrocarbures et de la mousse chimique chargée d'absorber le pétrole en surface de l'eau. Mais Total a vite laissé tomber la Saitec comme une vulgaire boulette sur un rocher. Début 1994, la Saitec, qui a investi et produit un stock de matériel pour rien, doit déposer son bilan. Deux usines ferment, une cinquantaine de salariés restent sur le carreau. Après une bordée de procès entre la Saitec et Total, la cour d'appel de Poitiers vient de déclarer le groupe pétrolier responsable pour moitié de la panade de la Saitec, encouragée à produire et abandonnée en chemin. Le jugement précise : «Il semble que Total se soit engagée imprudemment dans l'achat massif du produit dont elle n'avait pas l'utilisation immédiate, faute de sinistre» détaillant ainsi ce désengagement : «Il a pour origine le changement de politique générale de cette société en matière de transports pétroliers avec tentative de transfert des risques sur d'autres professionnels». Et dire qu'on les a pris pour de piètres amateurs.

TOUT EST BIEN

L'herbe en vente libre

L'herboristerie de la rue Léon-Jamin est provisoirement sauvée. Les petites filles de Marie Soulard ont finalement trouvé un acquéreur qui va pouvoir poursuivre la vente d'herbes grâce au concours d'une herboriste diplômée. Sophie Soulard, de son côté, vient d'ouvrir un petit bar sur la plage de Sainte-Marguerite à Pornichet, où elle expose ses peintures de pontons et de vagues. Les amis de Lulu sont invités à venir lui dire un petit bonjour quand ils passent dans le coin.

CHEF CHEF

Mésopot'amis

Nadar et Majma Adamat, réfugiés politiques kurdes d'Irak, se sont battus pendant quatre ans pour trouver du boulot à Nantes. Pas moyen. Alors, épaulés par l'association «Solidarités nouvelles contre le chômage» et quelques amis, ils ont décidé de créer leur emploi en ouvrant un restaur. Le «Babylone» proposera ses spécialités mésopotamiennes à partir de la mi-mars, 47, chaussée de la Madeleine à Nantes. Qu'on se le didise.

La tête dans les chiottes

«Avant de penser à la réinsertion d'un détenu, il faut se préoccuper de sa dignité»⁽¹⁾, affirmait après l'effet «Vasseur»⁽²⁾ le directeur de la prison de Nantes. Vous avez dit dignité ? La prison est une zone de non-droit absolu, où règne une seule loi : celle du plus fort.

Contrairement à ce que dit la chanson, dans les prisons de Nantes il n'y a pas qu'un prisonnier. Selon l'Observatoire international des prisons, la maison d'arrêt de Nantes détient entre 370 et 400 personnes⁽³⁾ pour 110 places effectives, soit un taux d'occupation de 340%. Cela peut se raconter autrement : «J'ai dormi assis pendant soixante dix-huit jours, n'ayant pas de place pour étendre un matelas par terre dans une cellule individuelle où nous étions trois : 1,25 m² par détenu de surface d'évolution. Le médecin psychiatre à qui je demandais d'appuyer ma demande de mise en isolement sachant qu'on y avait forcément un lit, m'a simplement proposé des médicaments pour faciliter la circulation sanguine afin de mieux supporter mes courbatures.»

La surpopulation est sans doute la cause principale de cet univers sans pitié. «Comment gérer un espace ingérable, se demande un membre du personnel, dans l'architecture, dans l'encadrement en place, dans l'incarcération massive et le mélange des détenus ? C'est une terre sauvage, avec une forme de violence animale.»

Faire l'esclave

Tous les témoignages d'ex-détenus passés par la maison



d'arrêt de Nantes ont les mêmes mots pour décrire «l'enfer».

«En prison, tu vis avec la peur au ventre en permanence, dans un climat d'insécurité complète. On morfle partout, en cellule, dans les couloirs, en salle de sport, dans la cour, les ateliers...» Tout se négocie, des clopes à la tranquillité. Souvent au prix d'un racket sur lequel l'administration ferme les yeux. Les plus faibles, les indigents ou les moins démerdards sont mis à

contribution par leurs co-détenus : «Vous n'êtes jamais tranquille dans votre cellule. Des nuits entières, je ne dormais pas, je craignais de me faire taper dessus sans raison.» Nettoyer la cellule, faire les lits, la bouffe et parfois «se faire monter dessus» sont le lot quotidien de ces prisonniers destinés à «faire l'esclave.»

Les «pointeurs» (délinquants sexuels), qui normalement devraient être mis à part, sont complaisamment livrés par certains gardiens qui «font leur publicité» à la violence des autres détenus. Ils vivent le calvaire d'une double peine, ressortent tuméfiés, violés, tatoués de force. Seuls les plus riches négocient leur relative tranquillité, au prix fort. Le caïdat est insidieusement

entretenu par une partie du personnel qui y trouve son compte. «C'est une forme d'autosurveillance, dit un membre du personnel, dans cet univers confiné où règne le chacun pour soi, t'as intérêt à raser les murs.» Et personne n'a intérêt à se plaindre, sous peine de se voir traiter de balance. «J'ai vu un jeune qui s'était fait mettre la tête dans les chiottes et pisser dessus.» Le nombre de personnes qui tombent «d'eux-mêmes» dans l'escalier ou dans les douches relève de la plaisanterie ordinaire. Personne ne voit ni n'entend jamais rien. Agents pénitentiaires ou anciens détenus, beaucoup disent la même chose : «Il y a des gens très bien en prison, qui tentent de faire leur boulot humainement. 20% des gardiens sont des types biens. Mais il y a aussi 20% de fieffés salauds, qui y exercent leur sadisme, très racistes, avec un très gros problème d'alcoolisme. Quant aux autres...»

Si beaucoup de détenus ne dorment plus, des membres du personnel voient leurs nuits peuplées de cauchemars : «Nous sommes tous responsables de cette barbarie. Je suis traversé par cette problématique de la complicité passive qui me réveille parfois la nuit.» L'opinion publique commence à être sensibilisée à cette situation indigne. Pour combien de temps et à quel prix ? Le directeur des prisons de Nantes fait ce qu'il peut. Et interpelle : «La question qui se pose aujourd'hui pour l'ensemble du parc est de savoir combien les Français seraient réellement prêts à déboursier pour le rendre digne d'une démocratie moderne.»⁽⁴⁾

(1) Ouest-France, 9 février 2000.

(2) La parution du livre «Médecin-chef à la prison de la Santé», Véronique Vasseur, Cherche-Midi éditeur.

(3) Chiffres donnés par l'OIP en juillet 1999.

(4) L'Hebdo de Nantes, 27 janvier 2000.

Le travail c'est la santé

Imaginez que vous soyez tenus de payer l'entretien de votre lieu de travail pour avoir le droit d'y travailler. Inimaginable ? C'est pourtant ce qui se pratique en prison. Un détenu qui a la chance de pouvoir travailler -c'est-à-dire fixer des colle- rettes sur des bouteilles de vin pour Carrefour, plier des emballages d'échantillons pour Dior ou ensacher des prises élec- triques pour Legrand- va tou- cher en moyenne de 300 à 400 francs par mois, sur lesquels

l'administration va prélever une taxe dite «de bleu de chauffe», 30% qui servent à l'habillement et à payer l'entretien et l'électricité de l'atelier. Les concessionnaires qui distribuent selon leur bon vouloir le travail en prison ne connaissent pas la crise. Ils bénéficient d'un personnel généralement très pauvre, rarement diplômé et souvent étranger. Sans congés maladie ni droit de grève. Corvéable à merci. Le tiers-monde à domicile, en somme.

GROS COLON

C'est qui qui commande ?

Selon *Le Monde* du 15 février, un détenu de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon a attendu cinq mois pour changer de prison, simplement parce que les gendarmes ont refusé d'obéir au juge qui ordonnait son transfert. Le juge a dû s'y reprendre à plusieurs fois, menacer d'en référer au directeur de la gendarmerie nationale, sans effet sur un colonel pour le moins buté. Il faudra l'intervention du directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice pour que les pandores daignent s'incliner devant le code de procédure pénale. C'est la tagadactique de la sourde oreille ?

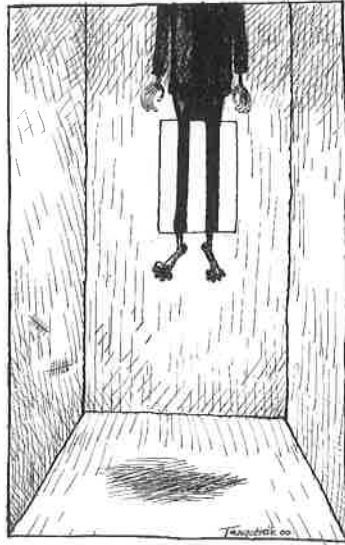
Mort d'un rayon de soleil

**On peut naître en enfer et mourir en enfer.
Avoir dix-huit ans et se pendre en prison.
Même sans le vouloir, simplement parce que
c'est comme ça.**

Au rythme des suicides dans les maisons d'arrêt, l'on pourrait croire que la peine de mort a été rétablie dans notre doux pays. La presse locale s'est assez largement faite l'écho des suicides récents à la maison d'arrêt de Nantes, mais n'a pas mentionné celui d'un jeune homme qui venait tout juste d'avoir dix-huit ans et s'est pendu le 8 janvier dans sa cellule.

L'histoire de Roman Coelho est d'abord celle de Shwrinivasan, «Rayon de soleil» en Indien. L'enfant est adopté avec sa petite sœur à l'âge de deux ans et demi par la famille Coelho, après avoir été confié par son grand père à une congrégation de sœurs missionnaires. Un départ dans la vie marqué du feu de l'enfer : Shwrinivasan a assisté au meurtre par immolation de sa mère, perpétré par son propre père. Une monstruosité en vigueur dans certaines castes indiennes lorsque la famille maternelle tarde trop à verser la dot.

«Son passé l'a poursuivi toute sa vie, l'a empêché de bien vivre», témoigne aujourd'hui sa mère adoptive. Elle décrit son fils en écorché vif. «Tout petit, Roman avait déjà d'énormes problèmes relationnels, il était incapable de se lier à qui que ce soit. En classe, c'était bêtise sur bêtise, il était insupportable à tout le monde.» À partir de huit ans, il suit une psychothérapie dans un centre pour gamins. À onze ans, il refuse de poursuivre ces soins. Un psychologue dira : «Votre fils relève de la psychiatrie lourde, je ne peux plus rien pour lui.» Avec les premières fugues commencent les premières conneries. Livrée à elle-même face à une adoption en échec, sans conseil extérieur, sans assistance réelle, la famille s'enlise. L'adolescent rejette sa famille d'adoption, rejette la terre entière. «Je ne savais plus quoi faire avec lui, livre sa mère, il ne trouvait plus sa place dans un cadre



familial. Il y avait urgence.» À seize ans, après une scolarité désastreuse, Roman quitte l'école. Il se met à braquer au tournevis des caissières d'hypermarché. Une première fois écroué, il est condamné à sept mois puis placé en unité d'encadrement renforcé à Brest, d'où il s'échappe et disparaît durant six mois. Il finit par se rendre de lui-même à la brigade des mineurs qui le place une dizaine de jours en hôpital psychiatrique.

Contraint de suivre des soins, il multiplie les petits larcins, trafique un peu de shit. Il donne de moins en moins de nouvelles, n'a pas que de bonnes fréquentations. «Il détruisait tout dès que ça allait mieux, confie sa sœur, il y avait trop de souffrance en lui.» En 99, il vole la carte bleue d'un malade du CHU, gagne huit mille francs et dix-sept mois de prison ferme. Il n'a pas encore dix-huit ans et intègre le quartier des mineurs où il va «baigner dans un climat de violence», selon un responsable de l'POIP. Grand, fort, il ne semble pas trop souffrir de sa détention. Mais le 8 septembre le petit homme «fête» sa majorité. Roman obtient de rester quelques temps encore avec les mineurs, pour très peu de temps et rejoint le quartier des détenus adultes. En trois mois, il change plusieurs fois



AINSI FONT, FONT, FONT

Trois p'tits morts et puis s'en vont...

Voilà que nous avons eu droit, il y a trois semaines, aux états d'âme d'un procureur-général nous expliquant qu'il n'aimait pas les Renault... (Les Mégane, pardon.) Pire : sept jours auparavant, nous avons appris qu'un procureur-médecin sévissait, également au Parquet de Nantes, et ce depuis belle lurette, de promotion en promotion. Malheureusement, si un magistrat peut jouer «Le Médecin malgré lui», ce qui reste son droit, Monsieur Georges Onno, quant à lui, ne fut pas un mort imaginaire... Le 1^{er} mai, on l'a purement et simplement retrouvé pendu à la grille du mitard de la prison de Nantes, à 1,10 mètre du sol. Assis donc. Il faut dire qu'il s'était précédemment brisé sept côtes et défoncé le sternum en tentant de se pendre de plus haut. Les vrais médecins eurent beau expliquer que de telles blessures excluaient quelque pendaison que ce fut, même assise, «pendaison basse» (dixit l'Administration Pénitentiaire) rien n'y fit. Les internes de service, juges d'instruction, -hors exercices médicaux- convinrent que tout cela n'était pas très clair, mais que les éventuels coupables, auteurs des blessures en question n'avaient pu être identifiés. Un non-lieu de tous pour chacun. Il faut dire que le fait de retrouver cinq ou six matons à leur poste de nuit, dans une prison, équivaut à chercher une aiguille dans une botte de foin, d'où la difficulté... Dieu merci, la Cour Administrative d'appel remarqua que Monsieur Onno s'était pendu avec sa chemise personnelle, ce

qui est «formellement interdit par le règlement.» (sic.) La matonnerie n'avait qu'à lui en fournir une administrative avec laquelle on ne peut pas se pendre, ou dans le cas contraire, en tout respect du règlement, justement. Bien fait pour elle. 50 000 francs de dommages et intérêts rétroactifs depuis 1981, pour la veuve et l'orphelin.

1981 ? Je parlerais donc d'une affaire vieille de 19 ans ? Non ; non. En fait, mon propos était de dénoncer le sort fait à Monsieur Zamani, mort il y a quelques jours à la prison de Nantes. On l'a retrouvé pendu à la grille du mitard, lui aussi, le corps plein d'ecchymoses, avec des traces de «liens» aux poignets et aux chevilles, la jambe gauche éraflée et le bas-ventre tout bleu. Couvert de coups, disons-le. Les discours magistraux ou matonniers sont tellement semblables à ceux de 1981 que la confusion est pardonnable et que ni les uns ni les autres ne pourront m'en vouloir.

J'apprends, par voie de presse, qu'un jeune homme d'un mètre quatre-vingt-dix-huit et de 120 kilos a été retrouvé pendu, il y a huit jours, à un radiateur du mitard de la prison de Lyon, à l'aide d'un lacet. De la marque Kytien, sans doute... (Pendaison basse ?)

- Alors, Monsieur le Procureur ? Quoi de neuf aux Prisons de Nantes et d'ailleurs ?

- La routine, Monsieur ; la routine. Que voulez-vous ? La mort continue...

- Merci, docteur.

Georges Courtois

de cellule. À Noël, il écrit à sa mère : «La prison c'est l'enfer...» et note cependant : «À bientôt.»

«Roman n'était pas suicidaire, dit sa sœur, ce n'était pas un suicide, mais un appel. Même à la prison, ils considèrent ça comme ça. Il n'aurait pas fait ça s'il avait su que trois jours avant j'avais pris un parloir.» Quatre jours avant de passer à l'acte, il avait demandé à rencontrer son avocat et le juge des

enfants. Tous ceux qui l'ont connu ou simplement approché sont unanimes : «Sa place n'était pas en prison. Elle était dans un circuit médical.» Roman y décédera pourtant entre dix-sept heures trente et dix-huit heures, à un mètre cinquante de son codétenu, un homme de trente-huit ans en fin de peine. Qui n'a rien vu, rien entendu. Il y avait la télé à fond, paraît-il. Pour une fois qu'il y avait un rayon de soleil dans la cellule...

Les canards ne savaient pas nager

L'histoire commence par une noyade collective de canards. Pas un suicide, non. Une noyade de canards qui ne savaient tout simplement pas nager. Le genre de canard croisé avec une enclume pour peser plus lourd sur la balance du Leclerc. Nous sommes en 1995, époque durant laquelle une crue hivernale engloutit le marais breton, sis comme chacun sait au sud de la Loire-Inférieure. En bordure du marais, deux éleveurs de canards voient leurs terrains inondables débordés par les eaux, et plusieurs dizaines de volatiles, sur-développés du foie mais handicapés du bulbe, se noient au fond de leurs tunnels d'élevage. Fort marris par cet accident dramatique mais pourtant prévisible, en l'absence de gilets de sauvetage, les éleveurs demandent à la municipalité de Machecoul d'assécher ce coin du marais, où l'on ne peut décidément rien entreprendre. Bonne fille, la mairie décide de procéder à l'assèchement de cette zone humide de plusieurs hectares, au mépris

d'une loi de 1992, qui interdit tout assèchement d'une surface supérieure à un hectare. L'Etat souhaite en effet préserver les dernières zones humides du pays, dont la surface a rétréci de 70% depuis le début du siècle. Il anticipe, par la même occasion, les catastrophes de plus en plus nombreuses, dues à l'assèchement de prairies inondables, où s'écoulent naturellement les eaux en cas de crue. La mairie de Machecoul, qui ne s'embarrasse guère de ce genre de considérations, habille intelligemment les documents administratifs nécessaires au montage du dossier et obtient toutes les autorisations pour procéder aux travaux, ponctionnant au passage une subvention européenne. Manque de bol, une bande d'écolos mal embouchés, furieuse de n'avoir pas vu ses remarques prises en compte, porte le pet devant le tribunal administratif, accusant le préfet, qui a délivré les autorisations contestées, d'abus de pouvoir. Les travaux sont terminés depuis bien longtemps lorsque



le tribunal rend son jugement en janvier 2000. Résultat : les écolos avaient raison, les endiguements réalisés sont bien des assèchements de zones humides et toute la procédure est à revoir. Il faut tout reprendre à zéro, réaliser une étude d'impact et une enquête publique. Le tribunal n'est tou-

tefois pas allé jusqu'à demander la démolition des ouvrages réalisés. Il donne ainsi, une nouvelle fois, indirectement raison aux petits malins qui s'amusent avec le droit public, en appliquant le vieil adage : «asséchez, asséchez, il en restera toujours quelque chose.»

Jules Magret

PÉPINS

Le terminable fruitier

C'est un beau hangar au bord du bassin à flot de St-Nazaire. C'est aussi un beau raté. Le terminal fruitier de St-Nazaire n'a pas connu les fruits de ses efforts. Le rapport de la Cour des Comptes sur les politiques portuaires françaises épingle la construction de cet outil public «*décidée en septembre 1992 sur le fondement d'études préalables de rentabilité économique gravement insuffisantes*» rappelant les réserves émises alors par le trésorier-payeur-général et le contrôleur d'Etat officiant au Port autonome. On attendait jusqu'à 300 000 tonnes. On a investi 61 millions de francs, alors qu'on n'avait initialement prévu de ne dépenser que 45 millions. Mais pas de quoi pavoiser au final. En 1995, le trafic réel n'a été que de 30 000 tonnes, dégringolant à 7500 T l'année suivante, remontant à 40 000 T en 1996 mais on sera toujours loin du compte. Dans les milieux portuaires, certains donnent une explication de ce fiasco : le port, trop gentil, se serait fait enfruitier par le groupe belge BNFV (Belgian new fruit wharf) partenaire financier du terminal fruitier, qui n'aurait mis des billes dans ce projet que pour mieux l'étouffer en préservant ses propres installations à Anvers et Zeebrugge. D'autres, comme la CGT du port, pensent qu'en pleine réforme du statut des dockers, cet équipement a servi de poudre aux yeux pour faire passer le changement de statut.

LPMH

Le jugement gâche-dinde des patrons tire-marrons

L'esprit de reprise de l'entreprise de meubles TFA à Châteaubriant, n'aura pas profité aux quatre patrons généreux. Les voilà condamnés sur leurs deniers pour avoir géré comme des gougnaffiers.

Quatre sémillants patrons ont perdu de leur sémillance la veille de Noël dernier, quand le tribunal de commerce de Nantes les a condamnés à cracher 5 MF au mandataire liquidataire de leur ancienne boîte de meubles, pour dédommager les créanciers. La mesure est assez inhabituelle. Elle a surtout gâché les dindes aux marrons de Robert Loiret, François Pautric, Régis Michel, et Joël Hamon, anciens patrons de la société TFA, Tradi France Ameublement, à Châteaubriant. Les quatre mousquetaires croyaient avoir tiré leurs marrons du feu, ils ont été condamnés à payer 1,55 million de francs pour chacun des trois premiers, 350 000 F pour le dernier, tout ça sur leurs cagnottes personnelles. Espérons que pour les prochains réveillons de Noël, ils ont prévu des photocopies de la dinde de cette année.

Résumons : le quartet avait repris pour pas cher une boîte de meubles en avril 1995. Avant de laisser sombrer leur joujou à la mi-décembre 1996. Liquidation. 190 salariés à la rue, qui, trois ans après, n'ont toujours pas perçu leur indemnité de licenciement. «*Les salariés ont toujours considéré que la liquidation était programmée par les quatre repreneurs. Mais ils ne sont pas parvenus à le prouver*» écrit La Mée Socialiste de Châteaubriant. Dans son jugement long de 21 pages, le tribunal de commerce révèle des fautes de gestion comme s'il en pleuvait, et «*une absence de management centralisé*» ajoutant que, «*malgré cet amateurisme, le total des rémunérations perçues par les dirigeants s'est élevé sur douze mois à 911 000 F hors charges*». Soit près de 20 000 F par mois pour des braves gars qui exerçaient

de toutes façons ailleurs leurs talents, en double activité, comme de vulgaires employés de mairie napolitains. D'autant qu'outre ces honoraires copieux pour du temps partiel, ils se sont fait verser par la holding Tradi France, des «*dividendes fictifs pour 1,996 millions de francs*». Ils devaient apporter de l'argent frais à l'entreprise, ils l'ont plutôt consciencieusement dépecée. Engagements financiers, promesses d'investissements, rien n'a été respecté. Certains sont soupçonnés d'avoir participé à l'opération pour capter au passage la clientèle. Pris les mains dans la déconfiture, ils se sont débinés les uns les autres, sans convaincre le tribunal de commerce. Il ne leur reste qu'à faire appel de cette condamnation forcément inique. Avec le risque de troquer leur titre de repreneurs pour celui de repris de justice.

Faut pas charrier du chariot

L'entreprise coulait des jours heureux à Carquefou. Elle a coulé tout court. Quarante-deux licenciements, trou copieux, enquête pour escroquerie, banques estampées, bref, pas de quoi fouetter un chariot élévateur.

Signe scorpion, ascendant déconfiture générale, Christian Maltaverne connaît les prémices de la chute de son empire. Déjà condamné pour faux et usage de faux destiné à charger un de ses cadres*, Maltaverne commence à trouver que sa scorpionnite manque singulièrement d'ascendant. Et définitivement d'élévateurs. «M2 matériel de manutention», son entreprise de vente et location de chariots élévateurs, n'achetait pas les engins qu'elle plaçait en location, notamment dans des grandes surfaces de bricolage. Tout était financé en crédit-bail. Le 9 février dernier, M2 a été liquidée par jugement du tribunal de commerce, laissant 42 salariés sur le carreau. Le passif est lourd, estimé pour l'instant à 300 millions de francs, sans compter une quinzaine de petits millions de rappel de TVA. Beaucoup pour une société anonyme au capital de trois millions et demi.

Bail bail le matos

Les ennuis ne s'arrêtent pas là : une enquête judiciaire pour escroquerie est en cours, qui cerne Maltaverne, signe patron, ascendant pente glissante. Depuis un an, la police judiciaire va de surprise en surprise, tombant sur des financements curieux, doubles ou triples, du même matériel en leasing. Il y a même onze chariots fictifs qui n'ont jamais existé que sur le papier.

A chaque fois, des dossiers de crédit bail ont été montés par un très actif courtier basé à St-Herblain, Michel de La Chapelle, les financements étant décrochés auprès de banques diverses et renommées, qui ont signé les yeux fermés. Pourtant, elles ont été alertées des embrouilles par Yannick Gallais, le cadre qui a tenu tête à Maltaverne, avant de se voir mouiller par des faux reproduisant sa signature et destinés à le traiter de ripou*. Ce cadre remercié a eu raison depuis le début, mais n'a récolté que des ennuis. Certaines banques l'ont écouté, ont recoupé les informations et mis fin aux relations avec M2. Mais la plupart ont foncé comme si de rien n'était.

Leasing déglingue

La plus plumée des banques, c'est BNP Lease, qui y laisse quelque 120 millions de crédit, octroyés en moins de trois ans. Mais les contrats sont tellement mal boutiqués pour cette filiale de BNP qu'elle ne peut pas prouver que les chariots lui appartiennent : impossible de les récupérer après la liquidation de M2. Chez BNP Lease à Paris, le directeur du contentieux «ne souhaite pas s'exprimer» sur ce brillant dossier. En fait, la BNP cherche à dresser un inventaire fiable des chariots réellement placés chez les clients de M2, pour faire le tri du matériel virtuel et évaluer son préjudice. Ni Maltaverne, ni le courtier de La Chapelle n'ont voulu répondre à Lulu.



«Certains matériels ont été financés jusqu'à cinq fois» (soit quatre fois sur du vent), disent des salariés qui évoquent des retraits d'espèces pour offrir une BMW rutilante à un directeur d'une grande surface de bricolage : modeste gratification pour ce client en or qui aurait couvert des chariots fictifs loués à M2. Juste avant le jugement de liquidation judiciaire, Christian Maltaverne tente de se racheter la Mercedes de la société. Le représentant des créanciers fait annuler l'acquisition et se fâche en découvrant que la nuit, dans l'atelier de la société, des numéros de châssis de chariots élévateurs ont été limés. Un camion sera alors bloqué en travers de la porte l'atelier pour empêcher l'enlèvement de matériel. Il lui reste une Porsche perso qui lui a coûté les yeux de la tête. Mais attention, le premier qui se paye encore sa tête, il lui fait signer le contrat de leasing.

* Lire Lulu n°25.

PRINCIPALISSE

De la fumée dans le potache

Le collègue René Guy Cadou à St-Brévin a dignement fêté l'an 2000 en procédant à une magistrale rafle. But implicite : attraper les violeurs de l'interdit «cigarette». Moyens : 40 élèves au piquet. Le zèle antitabagique du principal Jean-Bernard Lugadet aurait dû mener à une volée de renvois, car ils sont nombreux, à s'échanger les clopes à la récré. Manque de bol pour la loi républicaine, un seul des soupçonnés se fait virer, car tous les autres nient fumer. C'est que cet élève a un passif particulier -son cou-

sin fut en son temps un trublion caractérisé- et pour principal tort de reconnaître devant son principal, qu'il taquine Nicotine. Mais ça ne suffit pas : on lui met sur le dos l'infamie d'être cannabophile, l'accusant même d'en faire commerce. Et ce sur foi d'une boîte à tabac renfermant soi-disant des miettes de substance illégale. «Il y a une expertise», invoque Jean-Bernard Lugadet devant la grand mère de l'accusé. Expertise invisible la semaine suivante, pas plus que la boîte qui devait contenir l'interdit.

En fait, la dégaîne du jeune homme et son peu d'intérêt pour les cours ont suffi pour qu'il soit taxé de tous les maux, et que sa réputation d'infréquentabilité soit transmise par bouche à oreille auprès des autres parents d'élèves. La mère du dangereux potache admet l'interdit qui frappe clope, alcool, et drogues, mais comprend mal pourquoi un seul élève s'est vu frapper de malédiction. Le principal oppose à Lulu un mutisme complet. Le mutisme, c'est pas une drogue, ça ?

Algé

La croisière s'amoche

Mille sabords, c'est de la cagnotte, pas de la gnoqnote. C'est dans son port d'attache nantais, que les armateurs qui opèrent Le Ponant et Le Levant, deux paquebots à voile de cent mètres pour 90 passagers, ont décidé d'arraisonner leurs anciens partenaires, deux frères américains, George et Vassos Papagapitos, tour opérateurs vendant des croisières à travers deux sociétés basées à New York, Classical Cruises et Travel Dynamics. Le contrat liant les Papagapitos brothers à la compagnie des Iles du Ponant date de septembre 1994. Le sillage est heureux pendant plusieurs années, on envisage même des prises de participation croisées dans le capital de chacun. Les pourparlers échouent, et le ton monte aussi vite que les sommes réclamées par les Américains : en septembre dernier, les frangins tour opérateurs traînent leurs anciens partners d'outre Atlantique devant le tribunal de New-York, réclamant 12,4 millions de dollars, soit 82,4 millions de francs, pour rappel de commissions, promesses frauduleuses et autres amabilités, tout en claironnant que ce procès va mettre les armateurs français sur le sable. Une action tactique pour discréditer les exploitants des deux paquebots à voile, plaident les Français, qui assignent à leur tour les Papagapitos brothers devant le tribunal de commerce de Nantes, réclamant 37,5 millions de francs notamment pour procédure abusive à New-York, dénigrement et concurrence déloyale. La justice adopte un rythme de croisière.



FUITE ET SUITE

Ote-toi de moisissure

Suite à l'article sur «l'art de faire moisir des vieilles dames», les services municipaux de la Ville de Nantes font savoir qu'ils ont bien traité la demande de classement insalubre du logement en faisant injonction au propriétaire de réaliser des travaux, signalant que l'occupant était partiellement fautif, n'ayant pas d'assurance dégâts des eaux ni de contrat de maintenance de la chaudière. Depuis la parution de l'article, des travaux de toiture (ordonnés par le tribunal des référés en septembre) ont été effectués, deux jours avant Noël.

Le petit Jésus a du bon.

* Voir Lulu n°26

Sexe : France 3 laisse tomber

remuscler l'actualité chaude à l'antenne, et particulièrement le fait divers. «*Il exigeait un fait-div' par jour, sur sept à huit reportages par journal*» soupire un journaliste. Dans l'affaire d'une adolescente ayant avorté et porté plainte contre sa famille, la manière de décrocher l'interview de la jeune fille, est qualifiée par certains de «*harcèlement au téléphone*» pour finir par tourner ses confidences dans un bois, «*comme les faits divers trash*».

L'actu à tombeau ouvert
Son style rentre-dedans voit se cabrer les serre-freins. Il lâche un jour que l'actu n'attend pas, les équipes sur le terrain doivent rouler à fond la caisse en explosant s'il le faut les limitations de vitesse. Les résistants ripostent : et si une voiture de

France 3 écrase un môme au passage, comment traiter le sujet : version chauffard à embastiller ou dossier sur la sécurité routière ? La rédaction se divise entre partisans et grognards. Les syndicats s'en mêlent et s'emmêlent : la CFDT dit refuser une chasse aux sorcières contre Pugin, mais CGC, CGT et FO des personnels techniques et administratifs signent cet automne un préavis de grève pour exiger que le rédacteur change ses méthodes et sa ligne éditoriale. «*Le mouvement réclamait implicitement ma tête*» analyse Patrick Pugin. La section FO des journalistes soutient Pugin, dénonçant la «*menace d'épuration, une tentative d'éviction (qui traduirait un mode de fonctionnement délibérément tourné vers l'arbitraire et les pires pratiques claniques)*». FO national se désolidarise de ces FO-pro-Pugin.

Le Samuraï enrayé

La direction régionale de Rennes temporise, promet que Patrick Pugin, qu'elle appelle en privé son «*samuraï*», va

s'amender. Le préavis est levé. Si Pugin a officiellement accepté de revoir ses méthodes, il aurait aussitôt déserté pour un long week-end de congé sans préavis, alors qu'il est de service. La direction régionale de Rennes le lâche au milieu du gué. On parle de mise en congé exceptionnel. Patrick Pugin a une autre version : «*mon tort c'est de ne pas être du soirail. C'est la direction générale et le DRH national qui m'ont signifié de ne pas reprendre mon poste, lançant finalement un licenciement pour perte de confiance. J'ai sans doute été maladroit, trop rapide, manqué de pédagogie. J'ai secoué le cocotier, ça a fait peur à la direction régionale, qui m'avait pourtant embauché pour ça.*» La révolution culturelle n'est plus inscrite au tableau de service. Le samuraï est jetté comme un vieux kleenex.



TÉLÉ PAS BANDANTE.

TÉLÉ BANDANTE.

Motif ? Les directions régionale et nationale ont opposé un silence radio à Lulu.

A Nantes, depuis la mi-novembre, Pugin n'a pas reparu, deux adjoints assurant l'interim. Pour choisir le remplaçant, désigné à la mi-mars, le recrutement prend un luxe de précautions, en instaurant un système nouveau d'approbation par deux instances en plus de la direction régionale : le DRH de France Télévision, et un cabinet de recrutement extérieur aux chaînes publiques. Et le profil requis est le portrait opposé au sortant : on recherche quelqu'un porteur d'une «*expérience de management réussie*». Quant à la télé au Viagra, on verra ça une autre fois.

Victor Téheff

CAPITAL RISQUÉ

Notre confrère en difficulté

Louboutin ne s'en est pas vanté lors du second anniversaire du *Nouvel Ovest*, célébré en grandes pompes au Parlement de Bretagne, mais son canard est au bord de l'asphyxie. La dernière assemblée générale des actionnaires a en effet été contrainte de prononcer un avis de «*non-dissolution*» de la société éditrice. Une démarche obligatoire lorsqu'une entreprise a mangé plus de la moitié de son capital social, qui était, rappelons-le, de 341 millions d'anciens francs. Dans les faits, c'est bien souvent plus de la moitié dudit capital qui s'est évaporé lorsqu'on en arrive à ce genre d'extrémité, soit au bas mot deux cent briques. Non content de planter un certain nombre de journalistes gogos, qui ont toutes les peines du monde à se faire payer leurs piges, Loulou a donc d'ores et déjà dilapidé une grande partie de la mise de fonds de ses actionnaires, ce qui n'est pas le moins piquant de la part d'un chantre du capitalisme le plus débridé.

Les mauvais esprits pourront noter au passage que parmi ces actionnaires figure l'IPO (Institut de Participation de l'Ouest), un machin soutenu par la région Pays-de-la-Loire, collectivité publique, qui sert théoriquement à doper les capitoux des grandes entreprises, et qui n'a, en théorie, rien à faire dans ce genre de galère. Mais l'entregent de notre sous-académicien régional est légendaire auprès des banquiers encravatés, qui n'aiment rien tant que de lire du bien d'eux-mêmes dans les journaux. Il reste à espérer que les déboires de Loulou ne provoquent pas la chute de l'ensemble de la place bancaire nantaise, et celle du Conseil régional. Les gueux, qui ne comprennent rien aux subtilités du capital-risque, pourraient s'en offusquer.

TRANQUILLE BORDEL !

Parle à mon quartier, ma tête est malade

Chez Lulu, on s'intéresse à tout et à tous, surtout à ceux qui n'intéressent généralement personne, ou pas grand monde. Ainsi en va-t-il des «*quartiers*», avec tout ce que cela suggère de mal perçu.

Qu'en est-il exactement ? Oui ou non, la municipalité et l'État s'occupent-ils réellement de mener une politique adéquate, tant au point de vue de ce qui s'y passe que de ce qui ne s'y passe pas ?

Pour le savoir, j'ai rencontré quelques personnalités susceptibles d'éclairer ma lanterne, telles que Dominique Raimbourg, responsable de la politique de prévention de la délinquance à la mairie. Concernant le quartier Malakoff, par exemple, la Ville a décidé de reconstruire une piscine, celle de la Roche ayant brûlé. Il semble que des activités y soient organisées, sous couvert de l'Accoord. Cette structure se préoccupe de faire en sorte que les installations sportives des quartiers restent de libre accès pour les jeunes. Mais il va de soi que le

sport ne saurait être une solution dans le temps, et le caractère provisoire de son exercice n'échappe pas à mon interlocuteur. Il a au moins le mérite d'exister.

La déscolarisation est prise en compte par l'Éducation nationale. L'APS a mis en place des classes relais chargées d'aider les gamins en difficulté. Les résultats seraient encourageants.

Les quartiers Nantes nord, les Dervallières, le Clos Torreau, la Bottière, Bellevue sont dotés des mêmes structures sportives et scolaires. Les travailleurs sociaux font état d'un bilan positif de ces structures, et l'on ne peut que s'en réjouir. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les services de police, absents ou au contraire trop présents, souvent à mauvais escient. La police pratique ce qu'elle nomme «*l'intervention différée*», ce qui revient à dire pas d'intervention du tout ou en tout cas inadaptée et donc inefficace. Elle ne sert au fond qu'à accroître la vindicte des

jeunes et débouche sur des actes de malveillance liés directement à cette façon de procéder.

C'est bien connu, les absents ont toujours tort. La police en a un encore plus grand, c'est celui d'avoir refusé de me recevoir, me faisant savoir qu'elle préférerait me rencontrer «*dans des circonstances plus intéressantes* (en ce qui me concerne) *que pour des conneries pareilles*».

Difficile aussi d'avoir une discussion constructive avec les jeunes des quartiers. Ils partent du principe que personne ne fait rien pour eux, que ce qui est mis en place «*c'est de la merde*» et que, lorsque les autorités vont voir ce qu'elles vont voir, «*leurs yeux vont tomber par terre...*»

C'est un raccourci, sans doute. Cependant je pense que les responsables de la jeunesse dite difficile, à quelque niveau qu'ils soient, feraient bien de se préoccuper de garder leurs yeux grand ouverts, et de s'en servir.

Georges Courtois

LATULULULU?

• FAUSSE NOTE

Dimanche Ouest-France, 23 janvier 2000

Le supplément «Bach» du DOF a donné lieu à un joli article tout en couleur, intitulé «La Loire-Atlantique aime la musique.» En fait, une ode à la gloire du Département, couac il ne s'agissait pas vraiment d'un article, la page étant achetée par le Conseil général, photos et matière rédactionnelle fournies, charge à la rédaction de Ouest-France de mettre le tout en musique. Sans la sacro-sainte mention «publicité». Bref, de la bonne réclame déguisée en journalisme, ou comment jouer du pipeau avec une grosse caisse.

• RUMEUR DE CERVEAU

Ouest-France, 5-6 février 2000

La future candidate UDF aux municipales de Saint-Nazaire récusé les affirmations des Bretons de l'UDB, selon lesquelles elle aurait subi maintes pressions du RPR et des renseignements généraux pour ne pas organiser de débat sur la place de sa ville en Bretagne. «Les affirmations de l'UDB sont invraisemblables. Ce parti, qui n'a pas participé à l'organisation du débat, n'est pas habilité à faire courir des rumeurs sans fondement.» Et pour les rumeurs fondées, c'est elle qui délivre les habilitations ?

• DATE FRAÎCHEUR POUR L'ÂNE ET LE BŒUF

Ouest-France, 8 février 2000

Une imposture chrétienne dénoncée par Ouest-France. Hutin, vendu aux mécréants ! Un courrier de lectrice révèle, sans être démenti, que l'âne et le bœuf des crèches, pures inventions de François d'Assise en 1223, sont donc imaginés douze siècles après la naissance présumée du dénommé Jésus. Il est temps d'exiger des mesures de traçabilité de la viande du saint-esprit.

• EN QUOI CROIENT LES DIEUX ?

L'Éclair, 9 février 2000

Lors du cinquantenaire du lycée privé Jean-Baptiste de La Salle, Monseigneur Georges Soubrier a prêché le tri entre bons et mauvais dieux : «Je crois en un dieu qui croit en l'homme». L'aveu pieu impose un constat : à bas les intermédiaires.

• LA MULTIPLICATION DES JÉSUS

L'Éclair, 9 février 2000

Encore un mystère qui sent l'arnaque. Jésus ne serait pas unique, mais six ! Pour les sempiternelles représentations du Christ Roi à Ste-Pazanne, trois petits Jésus différents sont incarnés par des bambinos ordinaires, alors que trois adultes, dont un nouveau, se partagent le rôle titre. Satan, lui n'est que deux. Minable.

• LA LANGUE EST FAIBLE

Vendée Matin, le 11 février

Les jeunes cathos préparent leur grand raout à Rome en août. Les préliminaires s'annoncent assez chauds puisqu'une soirée de préparation a pour thème «Le verbe s'est fait chair». Il y a même un cours de langue... Mais aussi des lasagnes au menu. On respire : il doit s'agir de chair à saucisses. Finalement, la chair est fiable.

La condition surhumaine

Les patrons n'écrivent pas uniquement des lettres de licenciement. Ces géants de l'industrie ont tous les dons, y compris celui des belles lettres, avec un sens de l'humour qu'on ne soupçonnait pas chez eux. Eux non plus, d'ailleurs.

Yves Cougnaud se livre

(en gros, demi-gros et détail) Certains ouvrages s'apprécient dès le premier chapitre. L'autobiographie d'Yves Cougnaud, pédégé d'Yves Cougnaud S.A., n°1 français du bungalow de chantier, se savoure dès le premier paragraphe. «Capitaine d'industrie» vendéen, «cet homme d'exception» nous narre «son histoire exemplaire» à la troisième personne : «La Roche-sur-Yon, Vendée. 2 juillet 1999. Yves Cougnaud fait le plein de sa Mercedes, un coupé 600, V 12, noir. La voiture est racée, puissante. On devine l'impatience des chevaux sous les formes ramassées. Elle est faite pour la vitesse, pour la performance. Son propriétaire aussi est un impatient. Il vient tout juste de passer le cap des soixante ans et pourtant son sang bouillonne comme à vingt. Toujours prêt à s'enflammer pour une idée, un projet. Il n'est pas aussi sage que ses cheveux blancs pourraient le laisser supposer. Au contraire, c'est de la matière en fusion.»

Se qualifiant lui-même «d'habile négociateur et fin stratège», le Napoléon de l'abri de chantier - l'un des chapitres s'intitule «La campagne d'Égypte» - s'hagiographie avec une remarquable économie de moyen. Quelques mots suffisent à dire l'essentiel : «Yves Cougnaud, la marque d'une réussite.» Une œuvre majeure, à prescrire en cas de déprime.

• Yves Cougnaud, *Le Forgeron Bâtisseur*, par Yves Cougnaud, aux éditions Yves Cougnaud, 143 p.

pagne, de la montage, de la mer, de l'artisanat ? Et combien en concluraient que le bahut, c'est pas si nul ? Sur ce, Tartempion, je te laisse

Elle à la rogne tonique. Danièle Jullien est grand-mère à Bellevue, rmiste et hmiste. Elle pratique la philosophie en pétard, la poésie en résistance et le bon sens frappé au coin de l'utopie. Ce texte futé, elle l'a publié dans le premier numéro d'un magazine, «Cité», dédié aux initiatives citoyennes, mais qui n'a pas eu de second numéro. Peu ont pu le lire. La Lettre à Lulu accueille avec plaisir cette voix bouillonnante d'idées décalées qui pourraient bien devenir un jour réalité, en passant comme une lettre à la postérité.

Du côté de chez Sollac

Autre chef-d'œuvre, les 184 pages sur papier glacé consacrées au fabricant d'acier Sollac, destiné à l'édification des employés, des clients et du reste de l'univers, vont là encore, droit à l'essentiel : «Que serait Sollac sans Edmond Pachura ?» À travers le portrait de son ancien patron, «c'est toute l'histoire contemporaine de Sollac qui est retracée.» En quelques titres, Edmond Pachura nous révèle ses secrets de géant : «Est-ce que j'aime le risque ?», «Si je suis une bête de productivité», «L'originalité de mon management», «Qu'est-ce qui me fait courir ?», «Sollac, c'est moi ?», «Qu'est-ce que le style Pachu ?», «Est-ce que je suis copiable ?», sans oublier l'extraordinaire «Poirquoi je serre les mains ?», véritable morceau d'anthologie qu'on ne peut lire sans émotion. À la lettre P de l'abécédaire, sa description relègue Bill Gates au rang de bricoleur du dimanche : «Les nouveautés, Edmond Pachura les initie, avec l'intuition en plus : il sent ce qui va marcher (...) et il le formule avec énergie. Sa vision fonctionne alors comme une prophétie autoréalisatrice. (...) Forte et généreuse, sa personnalité occupe parfois abondamment l'espace et le temps. Mais les rituels qu'il institue pour structurer, piloter, accompagner les événements ont besoin de cette présence-là. Celle d'un style qui allie exigence et plaisir. Celle du charisme.» Sans charrier ?

• Sollac, *de l'acier, des défis et des hommes*, édité par la direction de la communication de Sollac, 184 p.



Lâchez leur les baskets !

Cher Tartempion, L'enfance, lieu de tous les délices et de toutes les souffrances, nous l'avons connue. L'adolescence, lieu de tout, itou, itou. Mais pour nos gosses, que pourrions-nous inventer qui leur rende ce passage moins difficile ? L'école, qu'est-ce que ça leur apporte ? Passée la cinquième, ils sont dégoutés à vie du théâtre, de la poésie, de la littérature, de l'histoire, de la culture... Et puis, l'école, c'est pas tout. Il reste la vie. La nôtre, la vôtre, la leur. Et c'est quoi la vie ? Quand même pas un leurre. Se

pourrait-il, un jour, que nous offrions à un jeune, un douze-dix-sept ans, un «temps de répit». Appelons ça une année sabbatique. Pas une année d'errance, pas une année de vide, non ! Un laps de temps au cours duquel il ou elle pourrait découvrir d'autres mondes, d'autres modes de vie. Du temps pour élever des lapins, faire pousser des huîtres, guetter les poissons au fil de l'eau, regarder grandir les arbres ou attendre en polissant des pierres. Sur cent candidats, combien découvriraient les métiers de la cam-

Quels sont ces serments qui sifflent sur nos têtes?

Le mouvement des sans-billets remporte une victoire sans le savoir. Des contrôleurs sans assermentation ont verbalisé sans en avoir le droit. La Semitan est sans dessus dessous. Car sans contrôle, une société va à sa perte.

Resquilleurs du tram, voilez-vous la face. Cet article n'est pas pour vous. Vous pourriez, vilains chenapans, en profiter pour perpétrer d'autres méfaits comme l'absence circonstanciée de billet dûment acquitté et poinçonné. Parce que voilà.

Quand ils sont en attente de leur assermentation visée par le procureur de la République, les contrôleurs du tram et des bus nantais n'ont pas le droit de faire payer les voyageurs. Le syndicat FO de la Semitan s'en est même ému. En septembre 1999, pour lutter contre la fraude, la direction de la Semitan embauche de jeunes contrôleurs, dénommés ACIC pour «agents de contrôle information clientèle». «Pour pouvoir dresser des PV, il faut prêter serment. Avant, le tribunal mène une enquête de

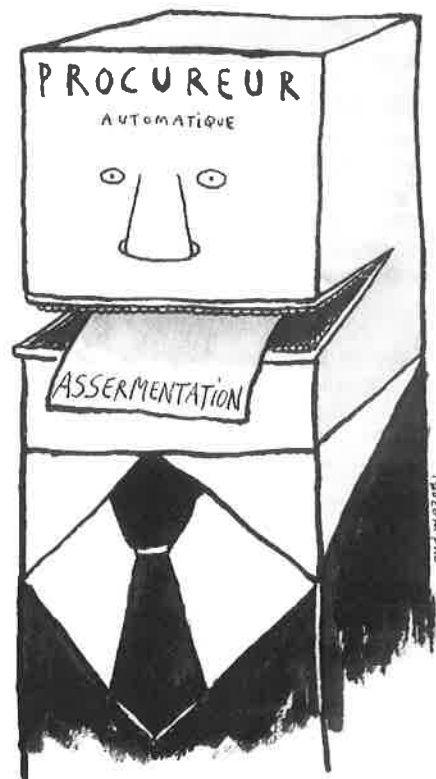
moralité, de voisinage, qui dure 5 à 7 mois. Pendant ce délai, les nouveaux vérificateurs participent aux contrôles mais ne dressent pas de PV, sans qu'on puisse jurer que ça ne se soit pas fait» explique-t-on à la communication de la Sémitan.

La rumeur du directeur

Des grugeurs en situation irrégulière ont donc été verbalisés par des contrôleurs en situation irrégulière. Des carnets de contraventions signés à l'avance par des agents agréés auraient été refillés aux contrôleurs juniors hors-la-loi. «De vieilles histoires» plaide la Semitan. Le 24 septembre dernier, la question a d'ailleurs été posée au cours du comité d'entreprise. Alain Boeswillwald, le directeur, a nié l'usage de carnets de PV signés à l'avance, qu'il a qualifié de «rumeur», tout en admettant que certains agents ACIC «n'aient pas, dans les premiers mois, reçu leur assermentation». Mais d'autres participants à cette réunion ont confirmé la pratique des PV présignés. Gêné. Au point que le projet de compte-rendu du Comité d'entreprise, soumis à chacun pour approbation, a finalement été modifié par la direction pour gommer l'aveu de PV par des employés non assermentés.

Un contrôleur sur deux

«C'est un peu dur de se faire épingler sur ce sujet alors que justement on recrute depuis quelque temps des vérificateurs moins agressifs. Pas moins conciliants, mais plus psycho-



logiquement préparés, ne réagissant pas à la différence de couleur, de culture ou de religion» ajoute la Semitan qui concède que la moitié des cinquante vérificateurs n'est pas encore assermentée et que des PV de leur part ne vaudraient pas tripette. D'honnêtes fraudeurs ont donc été abusés, verbalisés indûment, extorqués de sommes indues. Leur rendra-t-on l'argent? Certains syndicalistes évoquent même les poursuites dont seraient passibles les contrôleurs non assermentés en cas de plainte de ces sans-billets bernés. Car avant la prestation de serment devant un juge d'instance, les jeunes contrôleurs n'ont aucun droit, si ce n'est tailler une bavette avec les passagers sur l'insoutenable légèreté de leurs supérieurs. Leurs PV n'ont aucune valeur légale.

ATTENTION UN CONTRÔLEUR PEUT EN CACHER UN AUTRE! EXIGEZ

LE LABEL "ASSERMENTÉ"!



LE SEUL JOURNAL SANS OGM!

ABONNEMENT

Nom, prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Ab. Réab.

100 F
10 numéros

Chèque à «La Lutte à Leuleu» B.P. 48603 44186 Nantes cédex 4

Ont œuvré à ce numéro : Georges Courtlois, Philippe Dossier, Faucompré, Frop, Nicolas de La Casinière, Ariel Gamzon, Tana, Olivier Texier • Mise en page : Nathalie Bradin • Directeur de publication : Eric Chalmel • Producteur : Robert Cavelier • N°ISSN : 1270-4911 • N°CPPAP : 77122AS. Dépôt légal : à parution • Merci à Com Dab' pour tout • Flashage : Western Press Ltd • Fabrication : Jacques Renaud • La Lettre à Lulu est éditée à 3 300 ex. par l'imprimerie St-Aignan (Nantes) pour LA LUTTE A LEULEU Ass. 1901 - BP 48603 44186 Nantes cedex 4. E-mail : luluzimail@calva.net

